



Dépose d'arrêt de maladie chez un patron

Par **ciuti**, le **09/09/2011** à **11:54**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire si un patron peut exiger à son employé de lui envoyer son arrêt de maladie par recommandé au lieu de lui remettre en main propre ?

Merci pour votre réponse.

Par **cricri**, le **24/04/2012** à **12:11**

Bonjour,

Je me permets de vous répondre toute proportion gardée...

Il est, à mon humble avis, toujours préférable d'envoyer un arrêt de travail dans les délais légaux impartis en recommandé AR de façon à pouvoir prouver si cela s'avère nécessaire que vous n'avez pas abandonné votre poste de travail ce qui constituerait il me semble une faute grave et que pourrait arguer un employeur de mauvaise foi... Il se pourrait également que votre courrier soit perdu par la poste !

Un geste simple constituant une preuve irréfragable devant les Prud'hommes (étant en conflit grave avec mon employeur je n'utilise même pas d'enveloppe simplement l'arrêt plié et agrafé avec le recommandé AR collé dessus).

Et si vous souhaitez le faire remettre en mains propres n'oubliez pas de demander une preuve de dépôt.

Bonne journée

Par **ciuti**, le **25/04/2012** à **07:56**

Merci pour vos conseils, ils me semblent effectivement justes.

Je vous signale que c'est ce que nous avons fait et l'affaire a été classée.7Tout est ok

Sincères remerciements

Rogerf